

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017**

Convocation le 20 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt sept janvier, à dix neuf heures et trente neuf minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

**Étaient présents:** Messieurs, Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Charles HENRAS, et Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, et Christelle SOUQUES-MIAN.

**Étaient excusés:** Messieurs Patrick AMAT qui donne procuration à Albert CASTADOT, Anthony HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIÉ et Madame Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE

**Secrétaire de séance:** Christelle SOUQUES-MIAN

**TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES RESTAURATION DU RETABLE DU MAITRE-AUTEL DE  
L'ÉGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION DE CARNAC-ROUFFIAC ET MODALITÉS  
DE FINANCEMENT.**

Monsieur Le Maire rappelle que, par décision en date du 4 septembre 2015, le conseil Municipal avait décidé de procéder à la restauration du retable de l'église du village de Carnac.

Le marché est divisé en deux tranches :

- une tranche ferme de conservation-étude pour 38 400€ HT qui est aujourd'hui réalisée et subventionnée à hauteur de 80%

- une tranche conditionnelle de restauration pour 39 620€ HT, qui aujourd'hui n'est pas engagée et devait être subventionnée à concurrence de 80%.

Lors du démontage partiel du retable, et notamment, des trois toiles peintes et du fronton, sont apparus de graves désordres sur la voute et le mur du chœur. Ces désordres nécessitent l'intervention d'une entreprise de maçonnerie spécialisée et la dépose totale de la structure du retable. Des travaux non prévus jusqu'alors.

En conséquence, la réalisation de la tranche 2 comprendrait deux parties:

- Dépose, remontage et dépose en atelier	21 360€ HT
- Greffes de bois supplémentaires suite à dépose	5 914€ HT
- Tranche 2 lot1 : menuiserie	6 750€ HT
- Tranche 2 lot2 : polychromies-dorures	20 050€ HT
- Tranche 2 lot 3 : Toiles peintes	12 720€ HT

Intervention totale sur le retable **66 794€ HT**

Intervention sur l'édifice (maçonnerie) **20 520€ HT**

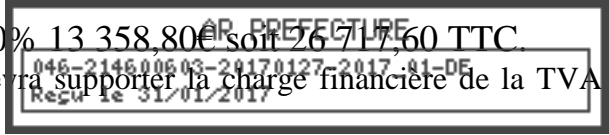
**Soit un montant total pour la réalisation des travaux de tranche 2 : 87 314€ HT**

Coût de l'opération (première partie) : 66 794€ HT + TVA 20%( 13 358,80 €)

Subventions (tranche 2) :

SERVICES SUBVENTIONNANT	TAUX	MONTANT HT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
État (DRAC Occitanie)	40%	26 717,60 €	2017	En attente
Département	20%	13 358,48€	2017	En attente
Région Midi-Pyrénées	20%	13 358,80 €	2017	En attente
<b>TOTAL SUBVENTIONNÉ</b>	<b>80%</b>	<b>54 435,20 €</b>		

Autofinancement: 13 358,80 HT + TVA 20% 13 358,80€ soit 26 717,60 TTC.  
Monsieur Le Maire rappelle que la commune devra supporter la charge financière de la TVA jusqu'à son remboursement par l'État fin 2019.



Coût de l'opération (seconde partie) : 20 520€ HT + TVA 20% ( 4 104€)

Subventions (maçonnerie) :

SERVICES SUBVENTIONNANT	TAUX	MONTANT HT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
État (DETR)	25%	5 130 €	2017	En attente
Département	25%	5 130€	2017	En attente
<b>TOTAL SUBVENTIONNÉ</b>	<b>50%</b>	<b>10 260 €</b>		

Autofinancement: 10 260€ HT + TVA 20% 4 164€ soit 14 364€ TTC.

Monsieur Le Maire rappelle que la commune devra supporter la charge financière de la TVA jusqu'à son remboursement par l'État fin 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de poursuivre la restauration du retable de l'Église du village de Carnac et de procéder à la restauration de la voute et du mur du chœur;
- **DÉCIDE** de modifier, par avenant, le marché des lots 1 et 2, pour ce qui concerne la tranche 2, en portant celle-ci à 54 074€ HT au lieu de 26 800€ HT;
- **DÉCIDE** de confier le chantier de restauration de la voute et du mur du chœur à l'entreprise « Rodrigues-Bizeul » pour un coût de 20 520€ HT
- **APPROUVE** les modalités de financement pour la restauration du retable du maître-autel et du chœur de l'église Notre Dame de L'Assomption de Carnac-Rouffiac résumé dans les tableaux ci-dessus;
- **SOLLICITE** de la part de L'État, de la Région et du Département l'octroi des subventions;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, Albert Castadot ou Monsieur le Maire-Adjoint, Jean-Pierre Georgeon, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR: 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A CARNAC-ROUFFIAC,  
Le 27 janvier 2017  
Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour,  
mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 31/01/2017  
Le Maire, Albert Castadot